



PRÉFET DU VAR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

CONCERNANT LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)

Par arrêté du 13 octobre 2003, le Préfet du Var a prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) sur la commune du Castellet. Certaines dispositions du projet de plan ont été rendues immédiatement opposables par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011.

Le projet définitif du PPRIF fera l'objet d'une concertation publique organisée par la direction départementale des territoires et de la mer dont les modalités sont précisées ci-dessous.

Objet : la concertation publique a pour objectif d'informer la population sur le contenu du projet de PPRIF et de lui permettre d'exprimer son avis.

Durée : la concertation débutera le **lundi 15 juin 2026 à 8h00** et **s'achèvera le vendredi 7 août 2026 à 16h30**.

Modalités : une copie du dossier, ainsi qu'un registre de concertation sur lequel le public pourra consigner ses observations, seront mis à disposition, pendant toute la durée de la concertation, à la mairie annexe du Brûlat, sise 122 route du Grand Vallat – Le Brûlat – 83 330 Le Castellet, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Var (www.var.gouv.fr), et le public pourra transmettre ses observations par courriel, à l'adresse suivante : ddtm-pprif-concertation@var.gouv.fr.

Informations : Une réunion publique d'information sera organisée le **lundi 8 juin 2026 à 18h00** à la salle des fêtes du Plan du Castellet, sise 3054 route des sources – hameau du Plan – 83 330 Le Castellet.